

<p style="text-align: center;">BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR TECHNICO-COMMERCIAL</p>

E3 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE

SESSION 2016

Durée : 3 heures

Coefficient : 2

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé. Tout document interdit.

Le sujet comporte deux parties indépendantes :

Dans la première partie, vous exposerez et analyserez une documentation juridique.

Dans la deuxième partie, vous justifierez ou proposerez des réponses à une problématique économique.

Dès que sujet vous est remis, assurez- vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 10 pages numérotées de 1 à 10.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Article 1832 du code civil sur le contrat de société

Annexe 2 : Les Conditions Générales de Vente (CGV) en e-commerce

Annexe 3 : Quel est l'intérêt de créer une société ?

Annexe 5 : La croissance chinoise de 2009 à 2014

Annexe 6 : La Chine a fait le « choix » d'augmenter les salaires au prix d'un peu de compétitivité

Annexe 7 : La crise chinoise et ses conséquences sur l'économie mondiale

Annexe 8 : Graves conséquences du ralentissement économique chinois sur le marché des changes

PREMIÈRE PARTIE : Analyse juridique : La création d'entreprise (12 points)

Vous avez obtenu votre BTS Technico-commercial en 2014 et avez acquis une expérience d'un an dans le groupe Besnard et Gérard (distribution de pièces automobiles) de Pau. Vous envisagez de créer en septembre 2016 une société d'e-commerce dont l'objet social sera la vente de pièces détachées automobiles et poids lourds sur Internet. Vous souhaitez par-dessus tout protéger votre apport et patrimoine.

Vous allez démarrer avec un capital social de 10 000 €. Vous apporterez à titre personnel du matériel informatique d'une valeur de 7000 € et une somme de 3 000 €.

Vous vous interrogez sur les modalités de mise en œuvre d'un tel projet et devez répondre aux questions suivantes :

- 1. Présentez les intérêts de créer cette entité sous la forme d'une société ? Quelle aurait pu être l'autre alternative ? Justifiez votre réponse.**
- 2. Présentez les conditions de fond (générales et spécifiques) du contrat de société.**
- 3. Qualifiez juridiquement la nature de vos apports.**
- 4. Proposez et justifiez un statut juridique adapté à votre future société.**

Dans le cadre de la création de votre site marchand, vous vous interrogez sur la définition des conditions générales de vente (CGV). Le droit de rétractation est un élément obligatoire des CGV du contrat de vente en e-commerce, encadré néanmoins par de nombreuses exceptions.

- 5. Rappelez le principe du droit de rétractation et expliquez les raisons pour lesquelles autant d'exceptions sont prévues par la loi.**

DEUXIÈME PARTIE : Argumentation structurée (8 points)
--

À l'aide des annexes 5 à 8 et de vos connaissances, vous traiterez dans une réponse structurée et argumentée, la question suivante :

Après avoir analysé l'évolution de la croissance chinoise, montrez les effets de son ralentissement sur l'économie mondiale.

Annexe 1 : Article 1832 du code civil sur le contrat de société

Modifié par Loi n°85-697 du 11 juillet 1985 - art. 1

La société est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Elle peut être instituée, dans les cas prévus par la loi, par l'acte de volonté d'une seule personne.

Les associés s'engagent à contribuer aux pertes.

Annexe 2 : LES CGV en e-commerce

Extrait d'un contrat de vente en ligne-

(Dénomination sociale)

Société..... (statut) au capital de euros

Siège social(adresse) ;

N° de téléphone ; Adresse du courrier électronique

RCS (ou Répertoire des métiers) de(lieu) n°.....

N° individuel d'identification fiscal

Conditions générales de vente des produits vendus sur (*Nom du site Internet*)

Date de dernière mise à jour (Mettre à jour à chaque changement d'une condition de vente)

Article - Rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception de vos produits pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice). Dans ce cadre, votre responsabilité est engagée. Tout dommage subi par le produit à cette occasion peut être de nature à faire échec au droit de rétractation.

Les frais de retour sont..... (*à votre charge/gratuits*).

En cas d'exercice du droit de rétractation, la société (Dénomination sociale) procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la notification de votre demande et *via* le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande.

EXCEPTIONS AU DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à :

- La fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- La fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation.
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.
- La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement.
- La fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.
- La fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles.
- La fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel.
- La fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison.
- La fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications.
- La fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.
- Les transactions conclues lors d'une enchère publique.

L'express entreprise 2012

Annexe 3 : Quel est l'intérêt de créer une société ?

Choisir de constituer une société permet de créer une nouvelle personne morale juridiquement distincte des associés.

- ✓ En cas de difficulté, la société dispose d'un patrimoine propre, les associés ne répondent donc pas des dettes de la société sur leur patrimoine personnel, sauf si en cas de société en nom collectif (SNC) ou de société civile.
- ✓ En outre, l'entreprise étant à la recherche de financement pourra plus aisément faire appel à des investisseurs. Les sociétés, et notamment les sociétés « par actions » (SA, SAS) peuvent permettre d'atteindre ce but.
- ✓ Être dirigeant d'une société au lieu de rester en régime d'entreprise individuelle peut permettre de bénéficier d'un statut social similaire à celui des salariés.

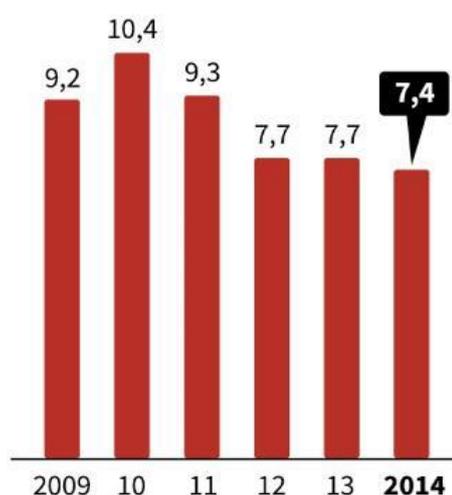
Le bénéfice de ce statut ne se rencontre pas dans toutes les sociétés. Par exemple, cette possibilité existe dans les SA, les SAS mais n'existe pas dans les SNC. Dans les SARL, on peut accéder à ce statut si, en tant que gérant, l'on ne détient pas plus de 50 % des parts sociales. En revanche, les gérants « majoritaires » restent soumis au régime social des non-salariés (RSI).

jesuisentrepreneur.fr OCT 2015

Annexe 4 : La croissance chinoise de 2009 à 2014

Croissance chinoise

En % du PIB



Source : China NBS

AFP

Annexe 5 : La Chine a fait le « choix » d'augmenter les salaires au prix d'un peu de compétitivité

[...] « *Le gouvernement doit aujourd'hui compenser des politiques qui, depuis trente ans, se sont focalisées sur les investisseurs. Il doit protéger les faibles, les ouvriers, la force de travail* », juge M. Guo. Le dilemme est lourd pour le gouvernement, « *car la hausse des salaires devient un désavantage compétitif et risque de peser sur la croissance. L'équilibre est difficile à trouver* », juge ce même chercheur.

La Chine ne se classe déjà plus parmi les pays à la main-d'œuvre très bon marché. A Shanghai, ville parmi les plus chères du pays, l'ouvrier doit être rémunéré au minimum 1 650 yuans par mois (200 euros), pour des semaines de quarante heures.[...] Ceux des ateliers du Bangladesh gagnent 50 euros, quatre fois moins que ceux des zones industrielles de la banlieue de Shanghai. [...] Dans son 12^e plan quinquennal, qui régit la vie économique chinoise jusqu'à fin 2015, le gouvernement central impose que la hausse des salaires soit systématiquement supérieure à celle de la croissance. [...]

LE MONDE 09.02.2014

Cette semaine a définitivement mis sur le devant de la scène économique internationale **la crise chinoise**, deuxième puissance économique mondiale, dont les signes avant-coureurs avaient déjà été perçus au cours de ces derniers mois. Mardi 25 août, **la bourse de Shanghai a clôturé en baisse de plus de 7 %**, fait inédit depuis plus de huit ans. Pour les experts économiques internationaux ainsi que les dirigeants politiques, cette crise n'est pas imprévue mais peut au contraire être considérée comme une évolution naturelle de l'économie de la Chine qui détient le record de croissance mondiale depuis trente ans. Or, cette même croissance est passée de 12 % à 7 % en quelques années, marquant ainsi l'essoufflement économique de ce pays des BRICS.

Le gouvernement chinois a pris plusieurs mesures au cours de ces derniers mois pour que cette crise économique que traverse en ce moment le pays se passe si possible en douceur.

La **monnaie chinoise a ainsi été dévaluée à plusieurs reprises**, cela pour aider à la reprise des exportations et pour rapprocher le yuan de sa valeur réelle selon les autorités. Au mois de juin, lorsque la bourse a montré ses premiers signes de faiblesse, il avait été décidé l'achat massif d'actions et l'interdiction pour les grands investisseurs de vendre leurs titres, des décisions qui n'avaient pas fait l'unanimité auprès des économistes internationaux.

La banque centrale a également annoncé mardi 25 août une nouvelle baisse de ses taux d'intérêt (la cinquième depuis novembre 2014).

Les institutions politiques chinoises parlent ainsi d'une volonté de passer d'une croissance effrénée à une croissance plus durable.

Cependant, les experts internationaux émettent de nombreux doutes quant à l'efficacité de ce plan d'action.

Répartition des exportations chinoises en 2011



Source : *Le dessous des cartes*, Arte

En effet, depuis des décennies, **la croissance de la Chine s'appuie en grande majorité sur les exportations**. Mais la crise économique internationale a provoqué un ralentissement de la croissance qui se traduit notamment par la baisse des chiffres de l'exportation pour la Chine. Et en parallèle de ce contexte économique mondial difficile, l'économie chinoise ne peut pas pour le moment être maintenue par son marché interne, et cela malgré la hausse des salaires qui a eu lieu ces dernières années.

[...], **les conséquences négatives de la crise financière chinoise sur l'économie française devraient cependant être très limitées**, notamment du fait du pourcentage limité des exportations françaises vers la Chine (5 %)

Mais en pratique, de nombreuses entreprises internationales, et notamment françaises vont certainement souffrir de ce ralentissement économique chinois. C'est particulièrement le cas des constructeurs automobiles comme **Renault et Peugeot qui ont vu leurs valeurs boursières plongées** depuis un mois. La Chine représente en effet le premier marché mondial de l'automobile avec 23,5 millions de véhicules vendus en 2014 et les constructeurs y réalisent 11 % de leurs ventes. Les capacités de production chinoises ont augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années, soutenues par de gros investissements des constructeurs automobiles, mais la demande interne ne permet pas d'absorber toute cette offre.

Le tourisme est également un secteur qui va être impacté par cette crise chinoise. La France, qui est une des destinations favorites des classes moyennes chinoises, en ressent déjà les conséquences. En effet, lors d'un séjour en France, un touriste Chinois dépense en moyenne cinq mille euros et ce sont plus de 1,7 million de touristes chinois qui viennent visiter l'hexagone chaque année.

D'autres secteurs français vont ressentir les effets de la crise chinoise dont **le secteur du luxe et de l'alcool**, deux secteurs auparavant très prisés par les Chinois, notamment avec des produits comme le Champagne et le Cognac et des marques haut de gamme telles que Louis Vuitton, Dior ou Chanel.

Malgré tout, certains économistes français entrevoient dans cette crise quelques aspects positifs pour l'économie française. En effet, **le ralentissement économique de la Chine entraîne une baisse de la demande de pétrole et matières premières**, ce qui conduit à une diminution de leurs prix. Cette diminution devrait permettre aux entreprises d'augmenter leurs marges mais aussi de diminuer le prix de leurs produits et de redonner du pouvoir d'achat aux foyers français. La dévaluation du yuan va également diminuer le coût des produits importés depuis la Chine. En 2014, ce sont l'équivalent de 42 milliards d'euros de marchandises qui ont été importés depuis la Chine.

Mais ces aspects ne contrebalanceront certainement pas les conséquences négatives liées au ralentissement économique de la Chine, moteur depuis 2008 qui représentait 40 % de la croissance mondiale. Et la zone euro, déjà affaiblit par le ralentissement économique des pays membres et par la crise de la dette grecque n'a que très peu de marge de manœuvre pour mettre en œuvre des solutions économiques efficaces.

Meilleurs brokers.com - 31 Août 2015

Annexe 7 : Graves conséquences du ralentissement économique chinois sur le marché des changes

Extrait de l'article : « Graves conséquences du ralentissement économique chinois sur le marché des changes »

(...) Les pays émergents producteurs de matières premières qui souffrent déjà de la faiblesse de la demande mondiale hors Etats-Unis laissent filer leurs devises dans l'espoir de rester compétitifs, après la dévaluation surprise de la monnaie chinoise.

Les exportations vers tous ces pays vont certainement diminuer en volume, ce qui diminuera les résultats des entreprises (occidentales) exerçant une activité dans les zones émergentes (hors risque de change).

Par ailleurs, les pays développés qui ont investi des capitaux dans les pays émergents risquent de retirer rapidement leurs fonds, ce qui va aggraver encore un peu plus la situation économique de ces pays émergents

www.ccopera.com 24 août 2015